

Décision n° 2023-016 portant candidature aux élections des représentants des étudiants et des élèves au conseil d'administration, au conseil scientifique et au conseil des études et de la vie étudiante

L'administrateur provisoire de l'École normale supérieure de Lyon (ENS de Lyon),

Vu le code de l'éducation, notamment les articles D. 719-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon ;

Vu le décret n° 2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2022 portant nomination dans les fonctions d'administrateur provisoire de l'École normale supérieure de Lyon – M. RICARD (Yanick) ;

Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure de Lyon ;

Vu la décision n° 2023-004 du 10 janvier 2023 relative à l'organisation des élections des représentants des étudiants et des élèves au conseil d'administration, au conseil scientifique et au conseil des études et de la vie étudiante ;

DÉCIDE :

Article 1 :

Aux termes des dispositions de l'article 5 de la décision n° 2023-004 du 10 janvier 2023 susvisée, la date limite de candidature a été fixée au lundi 23 janvier 2023 à 17h00.

À l'issue de l'expiration du délai imparti, se sont portés candidats :

I. Conseil d'administration

| COLLEGE | LISTE | TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|----------------|--------------|-------------------|-------------------|
| Usagers | F.E.U. | LOISEAU Helline | GOUTAGNY Pierre |
| Usagers | F.E.U. | PARPAIS Léo | TAUSSAC Anouk |

II. Conseil des études et de la vie étudiante

| COLLEGE | LISTE | TITULAIRES |
|----------------|--------------|-------------------|
| Usagers | F.E.U. | PERSON Till |
| Usagers | F.E.U. | MALLET Julia |
| Usagers | F.E.U. | DELETTE Léo |
| Usagers | F.E.U. | MAILLOUX Pauline |
| Usagers | F.E.U. | COUTAUD Théotime |
| Usagers | F.E.U. | PETRE Susie |

Suivant de liste : ADAM Marianne

À titre exceptionnel, la présence d'un suivant de liste est acceptée. Ne sont autorisés à siéger que les six premiers noms de la liste.

III. Conseil scientifique

| COLLEGE | LISTE | TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|----------------|--------------|-------------------|-------------------|
| Usagers | F.E.U. | BERTHELOT Adrien | BUSCAIL Hélène |
| Usagers | F.E.U. | EL AYOUBI Rindala | WEBANCK Maxime |

Article 2 :

Le directeur général des services de l'ENS de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lyon, le 24 janvier 2023,



Yanick RICARD

L'administrateur provisoire

Original

Recueil des actes administratifs de l'ENS
de Lyon

Publication

Diffusion sur le site intranet rubrique
« Documentation » – « Institutionnel ».